



<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2023.01.30/09</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.10</b>

Nb de membres en exercice : 64

Nb de membres présents : 52

Nb de membres votants : 56

(dont 4 pouvoirs)

Quorum atteint

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du conseil communautaire du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des spectacles à DIOU, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 24 janvier 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Annie DEBORBE à Henri PUJOS, Jean-Louis MARQUANT à Fabrice MARIDET, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE,

**Absents :** Aline BONNEAU, Jean-Luc COLLIN, Geneviève DESVIGNE, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Guillaume LACROIX, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX

**Secrétaire de séance :** Fabrice MARIDET

#### N°09 – ADMINISTRATION GENERALE – Finances – Préhistorama – Mise à jour tarifs entrées

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2021.09.20/105 du 20 septembre 2021 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé la modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle relative à la « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » en intégrant l'extension suivante : Préhistorama (structure communale comprenant les biens et le service) situé La Gare – Châtelperon, et a convenu que la modification de cet intérêt communautaire (et donc le transfert du Préhistorama) sera effective au 1er janvier 2022,

**Considérant** que cet équipement n'a pas vu les tarifs d'entrée évoluer depuis 2015 et qu'il convient de procéder à une actualisation,

**Considérant** qu'il convient de définir de nouveaux tarifs d'entrées et des animations proposées,

#### **Il est exposé :**

A partir du 1<sup>er</sup> février 2023, les tarifs applicables à l'équipement communautaire Préhistorama à Châtelperon seront les suivants :

Catégorie	Tarif
Adultes	4€/pers.
Enfants + de 6 ans	2€/pers.
Tarif réduit	2€/pers.
Groupes adultes à partir de 15 personnes	3€/pers.

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2023.01.30/09</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.10</b>

Groupes enfants	2,50€/pers.
Groupes enfants - enseignants et accompagnateurs	Gratuit
Forfait pédagogique	40 €
Ateliers Préhistoriques par enfant (pour 4 ateliers et un groupe supérieur à 20 élèves)	6€ /enfant
Ateliers préhistoriques forfait (pour 4 ateliers et un groupe inférieur à 20 élèves)	120€
PASS ALLEN (sur présentation du Pass)	1 entrée adulte gratuite
Atelier individuel enfant peinture préhistorique	3€/pers.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- adopte les tarifs d'entrées et des animations au Préhistorama – Châtel Perron à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 comme exposé dans le tableau présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'effectivité de ces tarifs d'entrées et à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
Publiée ou notifiée par voie électronique le  
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C

Le Président,

